



REGLEMENTS DES COUPES SENIORS LOISIR KWIATOWSKI & LIZE

COUPE D'INDRE ET LOIRE LOISIR

Article 1 :

Le District d'Indre et Loire organise une compétition baptisée "Coupe d'Indre et Loire Loisir Kwiatowski **et d'une coupe consolante Thierry LIZE**".

La Section loisir de la Commission du football diversifié est chargée de l'organisation et la gestion de cette épreuve.

Celle-ci est ouverte à toutes les équipes participant aux compétitions loisir départementales et aux clubs ayant une section loisir, affiliées à la FFF.

La Commission, après avis du Comité directeur, se réserve le droit, dans l'intérêt général, de refuser une équipe.

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 2 :

a) La Commission établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.

L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié **au moins 5** jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Les équipes engagées disputent cette coupe suivant le calendrier établi par la Commission d'organisation et approuvé par le Comité directeur du District.

d) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité Directeur du District, de donner la priorité à cette Coupe ou de modifier la date du déroulement du plateau.

e) **La durée des rencontres jusqu'au plateau final est fixée à 2 X 35mn.**

Article 3 :

Des matches préliminaires pourront s'effectuer si le nombre de participant l'implique.

Lors du plateau final, les **8 qualifiés (4 en KWIATOWSKI et 4 en LIZE) disputeront les demi-finales de leur coupe respective avec tirage au sort sur place. Un appel à candidature est fait à chaque équipe pour l'organisation de cette soirée finale.**

La durée des rencontres est fixée à 1 x 35mn pour chaque match (demie, petite finale et finale).

La Commission du Football diversifié se réserve le droit d'organiser le déroulement de la phase finale.

Toutefois, le temps de jeu cumulé d'une compétition ne pourra pas excéder 120 minutes.

EGALITE A LA FIN DU TEMPS REGLEMENTAIRE

Article 4 : Egalité à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire dans une rencontre à élimination directe, aura lieu **une séance de tirs aux buts avec trois tirs puis mort subite.**

Article 5 : Conditions de qualification et de restriction de joueurs

Les conditions de qualification des joueurs sont les mêmes que pour les championnats départementaux.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel du Comité Directeur du District qui jugera en dernier ressort.

TERRAINS

Article 6 :

Le lieu des rencontres est déterminé par la Commission du Football diversifié.

Le Comité Directeur du District désigne le terrain pour les finales.

Article 7 :

Les feuilles de matches doivent être remplies avant chaque match et accompagnées des licences.

En cas de plateau, chaque équipe déposera la liste des joueurs et les licences correspondantes auprès du responsable du plateau.

ARBITRAGE

Article 8 :

Les frais d'arbitrage de la finale seront assurés par le District.

COULEURS DES MAILLOTS

Article 9 :

L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve.

Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueurs participant à la compétition parrainée sont obligés de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires (s).

CAS NON PREVUS

Article 10 :

Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission d'organisation.

Règlements modifiés à l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016 à La Celle St Avant.